

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 13 Décembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 06 décembre 2018.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11
Votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – M. JOLLIVET - M. CORNET – Mme LEBRAT - Mme PIQUEMAL – M. EUVRARD - Mme GRENIER.

**Excusés : M. BOUNIARD a donné procuration à Mme PIQUEMAL.
Mme PEREZ a donné procuration à Mme CROZIER.**

Absents : M. RIFFARD – Mme RAMUS.

M JOLLIVET a été élu secrétaire.

Objet : Autorisation de passage accordée au SIE du FAY. Travaux AEP interconnexion des réseaux entre le FAY et la CC DRAGA.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le syndicat intercommunal des eaux du Fay qui regroupe les communes de Valvignères – St Thomé et Alba la Romaine va réaliser des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour connecter le réseau du Fay à celui de la Communauté de Communes DRAGA.

Il présente les plans des aménagements projetés. Une canalisation sera posée en bordure du stade municipal quartier St Martin sur des terrains appartenant à la Commune.

Le syndicat du Fay demande donc une autorisation de passage sur les terrains communaux.

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCORDE au SIE du Fay une autorisation de passage sur les parcelles cadastrées B361 et B 1197 sise La Crasse pour la pose d'une canalisation d'eau potable qui servira à interconnecter les réseaux du Fay et de la Communauté de Communes DRAGA ;
- AUTORISE le Maire à signer l'autorisation de passage correspondante annexée à la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 13 décembre 2018.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 14 décembre 2018
LE MAIRE,
André VOLLE.





**SYNDICAT DES EAUX
DU FAY**

AEP

AUTORISATION DE PASSAGE

Je soussigné COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

domicilié sur la commune de
Propriétaire des parcelles cadastrales indiquées ci-dessous, déclare autoriser à faire
tous travaux nécessaires pour poser une canalisation d'alimentation en eau potable
dans ma propriété.

Cette autorisation est donnée gratuitement.

Il est entendu que cette autorisation comprend également le droit de passage du
fontainier communal, le long de la canalisation pour assurer l'exploitation du réseau et
l'exécution éventuelle de tous travaux de réparations.

Désignation de la commune et quartier	Section	Parcelle	Nature du terrain	Tranchée à établir		
				Long.	Larg.	Profond.
Alba la Romaine	B	361				
Alba la Romaine	B	1197				

Il est toutefois entendu que si des dégâts étaient causés aux cultures ou aux
arbres, ils seraient réglés à l'amiable d'un commun accord avec l'entreprise chargée
des travaux.

Fait en deux exemplaires, à _____, le _____

Le, (La) Propriétaire,

Le Président,
Philippe Degombert